
DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL RÉSUMÉ UICN

RÉSEAU DE RÉSERVES DU RÉCIF DE LA BARRIÈRE DU BELIZE (BELIZE)

Résumé UICN/WCMC (mars 1996) préparé d'après la désignation d'origine soumise par le gouvernement du Belize. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du Bureau et du Comité.

1. SITUATION

Situé sur la côte caraïbe du Belize, il s'étend de la frontière du Mexique au nord à environ la frontière du Guatemala au sud. Le site se compose de sept unités disjointes couvrant une superficie totale de 96.300 hectares.

2. DONNÉES JURIDIQUES

Il comprend sept sites séparés qui ont été classés aires protégées. Des mesures de protection sont appliquées au titre de la Constitution nationale, de la Loi sur la pêche et de la Loi sur les Parcs nationaux - ces deux dernières en révision - et d'autres instruments juridiques. Un Plan de gestion de la zone côtière (PGZC) est en préparation et assurera un zonage complet pour les habitats marins et côtiers.

3. DESCRIPTION

Le plateau sous-marin du Belize et sa barrière mesurent 250 kilomètres de long, représentant le deuxième système récifal du monde et le plus grand complexe de récifs de la région atlantico-caraïbe. A l'extérieur de la barrière, il y a trois grands atolls: les îles de Turneffe (33.00 ha), Lighthouse Reef (12.600 hectares) et Glover's Reef (13.200 ha). Les sept sites qui font l'objet de la désignation contiennent environ 12% de la superficie totale. Il s'agit de : Bacalar Chico (10.700 ha), Blue Hole (4.100 ha), Half Moon Cay (3.900 ha), South Water Cay (29.800 ha), Glover's Reef (30.800 ha), Laughing Bird Cay (4.300 ha) et Sapadilla Cayes (12.700 ha).

Environ 450 cayes de sable et de mangroves se trouvent à l'intérieur de la barrière et des atolls. On a décrit 178 espèces de plantes terrestres et 247 taxons de plantes marines dans la région. La plupart des cayes sont dominées par les mangroves bien que certaines soient couvertes de sable et d'une végétation arbustive. On dénombre plus de 500 espèces de poissons, 65 Scléactiniaires, 45 hydroïdes et 350 mollusques, ainsi qu'une grande diversité d'éponges, de vers et de crustacés marins. Il y a, dans la région, un certain nombre d'espèces intéressant la conservation, notamment le lamantin des Antilles, la tortue verte, la caouanne, la tortue à écaille et le crocodile d'Amérique. Plusieurs oiseaux d'eau et oiseaux de mer nichent sur les cayes et les atolls. Les colonies principales sont celles des fous à pieds rouges sur Half-Moon Caye, des fous bruns sur Man O'War Caye et des noddys bruns sur Glover's Reef.

4. ÉTAT DE PRÉSERVATION/CONSERVATION

Le gouvernement du Belize prépare actuellement un Plan de Réseau national d'aires protégées et les sites désignés feront partie de ce réseau. La gestion quotidienne du récif est confiée aux Départements des pêches et des forêts. Dans certains cas, la gestion est déléguée à des ONG et aux communautés locales, le Gouvernement apportant un appui financier et une assistance, si nécessaire. Un mécanisme global de

coordination sera également préparé, éventuellement dans le cadre de l'Unité de coordination des aires protégées dont la structure est en train d'être mise au point avec l'aide du Projet de gestion des zones côtières PNUD/FEM. L'un ou l'autre de ces organismes pourrait superviser la gestion du Bien du Patrimoine mondial.

Parmi les problèmes potentiels, on peut citer la surexploitation des ressources récifales par les industries de la pêche et du tourisme. D'autres perturbations importantes sont la modification de l'habitat due au développement côtier; l'enrichissement en nutriments causé par le ruissellement de produits agrochimiques et la pollution par les eaux usées; l'érosion des côtes en raison du défrichement et l'étouffement des coraux par sédimentation résultant du dragage et de l'exploitation du sable.

5. RAISONS JUSTIFIANT L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Pour justifier la désignation du Réseau d'aires protégées du complexe des récifs de la barrière du Belize pour la Liste du patrimoine mondial, le ministère de l'Agriculture et des Pêches du Belize donne les raisons suivantes:

- (ii) **Contient des exemples de processus écologiques et biologiques en cours.** Le site est unique en raison de la variété des types de récifs rencontrés dans une seule région relativement autonome. Il fournit un exemple classique de l'histoire évolutionnaire des récifs avec la présence de récifs frangeants, récifs-barrières et atolls. L'histoire géologique des récifs et de la côte du Belize diffère de celle des îles de la mer des Caraïbes qui possèdent les autres principales zones de récifs de la région. L'histoire du complexe des récifs de la barrière du Belize illustre le rôle important que les récifs jouent dans l'histoire de l'humanité. L'interaction entre l'homme et les récifs est particulièrement évidente au Belize où une grande partie de l'économie dépend des récifs qui entretiennent la pêche et le tourisme.
- (iii) **Contient des phénomènes éminemment remarquables ou de beauté naturelle exceptionnelle.** Le site est un des écosystèmes récifaux les mieux préservés de l'hémisphère occidental. En 1842 déjà, Charles Darwin les décrivait comme «des récifs les plus remarquables des Antilles». Le récif-barrière et les atolls présentent une des croissances récifales les plus intéressantes des Antilles.
- (iv) **Contient les régions les plus importantes et des habitats naturels importants où survivent des espèces menacées.** Le site est un habitat important pour nombre d'espèces marines menacées au plan international. Les dernières zones intactes des cayes ainsi que les vestiges de peuplements de forêt littorale fournissent des habitats critiques pour plusieurs espèces d'oiseaux endémiques et migratrices. La région est également d'importance capitale pour la recherche.

DÉSIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL ÉVALUATION TECHNIQUE UICN

RÉSEAU DE RÉSERVES DU RÉCIF DE LA BARRIÈRE DU BELIZE (BELIZE)

1. DOCUMENTATION

- (i) Fiches techniques UICN/WCMC (15 références)
- (ii) Littérature consultée: Freestone, D. 1995. Institutional Arrangements for Coastal Zone Management in Belize. PNUD/FEM; Littler, M. et.al. 1995. Introduction to the Biology and Geology of Tobacco Range, Belize. Smithsonian; GEF, n.d. Belize -Sustainable Development and Management of Biologically Diverse Coastal Resources. Project Document; Middleton, N. 1994. Diving Belize. Aqua Quest; IUCN et.al. 1995. A Global Representative System of Marine Protected Areas. Volume 2. Gouvernement of Belize/UNDP. 1996. State of the Coastal Zone Report. 255 p.
- (iii) Consultations: 11 examinateurs indépendants; fonctionnaires du Belize, personnel de projet PNUD/FEM, ONG de conservation locales, University College of Belize, coopératives de pêcheurs.
- (iv) Visite du site: janvier 1996. J. Thorsell

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES PROTÉGÉES

Dans le monde entier, 105 pays - et tous les pays des Caraïbes - possèdent des récifs coralliens. Conséquence de l'histoire géologique et évolutionnaire du bassin des Caraïbes, la diversité biologique marine est bien moindre dans cette région que dans l'Indo-Pacifique. Par exemple, le site du Récif de la Grande-Barrière (Australie) possède 400 espèces de coraux (le Belize en a 65), 4000 espèces de mollusques (le Belize en a 350) et 1500 espèces de poissons (le Belize en a 500).

Toutefois, à l'intérieur de la région des Caraïbes, le Belize possède une diversité d'espèces aussi élevée que d'autres régions connues à ce titre et on considère que les récifs du Belize sont dans un meilleur état que la plupart des autres.

Il y a actuellement, sur la Liste du patrimoine mondial, 30 biens naturels ayant des composantes marines ou côtières. Dix d'entre eux ont des récifs coralliens mais deux seulement ont été désignés essentiellement pour leur valeur du point de vue des récifs coralliens : le Récif de la Grande-Barrière, en Australie et le Parc marin de Tubbataha, aux Philippines. Bien que le Récif de la Grande-Barrière soit un écosystème récifal considérablement plus grand, ses caractéristiques géologiques et ses types récifs ne sont pas aussi variés. Tubbataha se compose de deux atolls, a des associations d'espèces différentes et est beaucoup plus petit que le récif du Belize. Aldabra, aux Seychelles, est un atoll surélevé mais ses valeurs naturelles sont plus terrestres que marines. Les seuls autres faros que l'on trouve dans le monde en dehors du Belize, sont aux Maldives. Il s'agit d'un phénomène extrêmement limité qui ajoute de l'intérêt aux caractéristiques naturelles du système récifal du Belize.

Dans la région des Caraïbes, le récif du Belize se distingue par son caractère particulier déjà noté par Charles Darwin, en 1842, lorsqu'il le décrivait comme «le récif le plus remarquable des Antilles». Ce qui distingue le Belize, c'est son récif-barrière (c'est-à-dire un récif en position parallèle à la côte et séparé d'elle par un lagon). Il mesure 260 km de long et, bien qu'il soit beaucoup plus petit que le Récif

de la Grande-Barrière (1900 km de long), il est considéré comme le deuxième du monde par sa longueur et le plus long de l'hémisphère nord et de l'hémisphère occidental. Les deux seuls autres grands récifs-barrières de la mer des Caraïbes sont ceux de l'île Andros, aux Bahamas, qui sont des écosystèmes considérablement plus petits.

Il existe 96 aires protégées marines dans les Caraïbes et trois Biens naturels du Patrimoine mondial ayant des composantes marines: Sian Ka'an, Rio Platano et les Everglades. Seul, le site voisin de Sian Ka'an est comparable. Dans ce cas, le système récifal contient de nombreux éléments que l'on trouve aussi dans le récif-barrière du Belize mais l'étendue est bien moindre et il n'y a ni faro ni atoll. Il existe d'autres récifs d'importance régionale, qui sont protégés, à Tobago, à Bonaire, à Cuba, aux Bahamas et aux îles Caïman mais aucun n'a les dimensions, ou la diversité des caractéristiques géophysiques du Récif de la Barrière du Belize.

En résumé, comme indiqué dans le *Directory of Coral Reefs of the World*, publié par l'UICN et le PNUE en 1990: l'écosystème du récif corallien du Belize se distingue, dans l'hémisphère occidental, par ses dimensions, la diversité des types récifaux et la luxuriance des coraux qui survivent dans des conditions quasi non perturbées. Il y a plusieurs caractéristiques géophysiques inhabituelles, notamment la présence d'un récif-barrière contigu à la marge du plateau continental, le labyrinthe complexe des plateaux coralliennes et des faros dans un lagon de plateau relativement profond, la diversité exceptionnelle des types récifaux dans une région aux dimensions limitées, la présence d'atolls et les grandes cayes bordières couvertes de mangroves.

Enfin, si l'on en juge par les revues populaires et les ouvrages consacrés à la plongée (tels que les *Great Reefs of the World* de Carl Roessler), pour les plongeurs sportifs, le Récif du Belize est l'une des grandes attractions sous-marines du monde.

3. INTÉGRITÉ

Le document de désignation présente un résumé très direct et très précis des problèmes de gestion et des menaces auxquels est confronté le site désigné. Il note également que des plans de gestion sont disponibles pour les sept unités qui constituent la désignation et résume les activités nécessaires (par exemple: fournir un bateau, construire un centre d'accueil des visiteurs, installer des bouées d'amarrage).

Les facteurs qui affectent l'intégrité du site sont les mêmes que pour la plupart des aires protégées marines du monde mais sont moins intenses au Belize en raison de pressions démographiques relativement faibles (mais qui augmentent).

Il s'agit de:

La surexploitation des ressources marines: les stocks de poissons commerciaux déclinent car de nombreuses espèces ont été surexploitées. La récolte de conches et de langoustes a fortement baissé depuis 10 ans. Les effectifs des tortues marines et des lamantins ont également été fortement réduits en raison de la chasse.

Le développement côtier et le tourisme: les effluents et les sédiments issus des établissements urbains et de l'agriculture ont de plus en plus d'impacts sur le récif. Depuis 10 ans, le nombre de touristes dans la zone côtière a triplé, augmentant les pressions humaines sur les ressources marines.

Le développement industriel: la navigation est encore une activité à petite échelle mais les compagnies montrent un regain d'intérêt pour l'exploitation pétrolière au large. Le gouvernement du Belize a récemment accordé des permis de forage près d'un des sites désignés (Glover's Atoll).

Conscient des pressions croissantes exercées par ces trois facteurs, le gouvernement du Belize, avec l'aide du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a lancé, en 1993, un projet de 5 ans, financé à hauteur de 3 millions de dollars, sur «le développement et la gestion durable de ressources côtières biologiquement diverses». Le projet est dirigé par un Service spécial de gestion de la zone côtière (SGZC) qui dépend du Département des pêches. Le SGZC s'est attelé à la tâche colossale qui consiste à

coordonner toutes les activités dans la zone côtière, préparant des études d'impact sur l'environnement, des plans de gestion et de zonation, formant du personnel et mettant en place divers mécanismes régulateurs.

Au début, le Parc marin du Récif de la Grande-Barrière, en Australie, avait été pris pour un modèle pour la gestion du Récif de la Barrière du Belize. Toutefois, au Belize, on a fini par choisir une approche plus globale à la gestion de la zone côtière afin de veiller à ce que la gestion couvre toutes les activités terrestres qui pourraient avoir un impact sur le milieu marin. Les aires protégées marines sont un élément du Plan de gestion de la zone côtière en préparation. En conséquence, c'est un concept très différent qui a été formulé pour cette désignation qui concerne une série de sept sites marins physiquement séparés.

Les trois questions fondamentales que pose cette démarche sont les suivantes:

- Une désignation sérielle peut-elle se justifier dans un milieu marin? La nature fluide des milieux marins et les plans d'utilisation multiple qui s'appliquent à la plupart d'entre eux signifie que des régions ayant une valeur très élevée du point de vue de la conservation de la nature et classées en réserves font partie d'un plus vaste ensemble. Au lieu de placer toute la zone du récif sous régime de gestion du Patrimoine mondial (comme l'a fait l'Australie) le Belize choisit de distinguer les seules parties qui sont protégées et qui recèlent les principales valeurs naturelles. Dans le cas présent, l'UICN approuve cette démarche car elle exclut de vastes régions qui n'ont aucune valeur du point de vue du patrimoine mondial et permet d'omettre les activités commerciales et les territoires développés et privés. La justification, toutefois, se trouve dans les réponses aux deux questions suivantes.
- Les éléments individuels sont-ils liés fonctionnellement et contribuent-ils tous à l'unité générale du site désigné ? Comme l'indique la carte, les sept sites sont dispersés sur 200 km, du nord au sud. Tous apportent certains éléments qui reflètent les valeurs du récif dans son ensemble à une exception près, le plus petit des sept sites (Hol Chan), qui n'apporte rien de particulier et qui est probablement trop petit pour avoir une fonction de conservation importante. Ce qui est plus préoccupant c'est que certaines zones spécifiques du récif n'ont pas été incorporées. Il s'agit, en particulier, du célèbre «Blue Hole» ainsi que d'un site dans l'atoll de Turneffe, des Mexico Rocks et de plusieurs autres récifs. La désignation laisse entendre que, dans une deuxième phase, on envisagera d'inclure ces sites pour aboutir à un site que l'UICN considérerait alors comme «complet». Toutefois, la phase I, à l'exception de Hol Chan, est un bon début, même si elle omet plusieurs caractéristiques naturelles importantes.
- Les groupements individuels de la désignation sérielle s'inscrivent-ils dans un cadre général qui permet de les intégrer dans un tout plus vaste et de garantir l'intégrité ? Toute désignation sérielle, notamment en milieu marin, soulève des préoccupations quant à l'utilisation et à la gestion des zones environnantes. De toute évidence, le développement préjudiciable d'un récif ou l'apport excessif de nutriments, depuis l'extérieur du site, dans la masse mobile de l'eau, peut affecter les systèmes récifaux de vastes superficies. En matière de planification des aires protégées marines, on accepte le principe selon lequel on ne peut conserver efficacement des réserves que dans le cadre d'un régime de gestion plus vaste tenant compte des activités environnante. De sorte que, même si les sept sites qui constituent la désignation ont des plans de gestion, leur intégrité ne peut être garantie si l'exploitation des ressources marines alentour n'est pas contrôlée.

Naturellement, l'objectif du projet de GZC est d'établir des mécanismes permettant d'instaurer de tels contrôles. Les objectifs du projet toutefois, ne sont pas encore totalement au point et, jusqu'à présent, sont axés sur la planification. La décision clé concernant la mise en place d'une autorité responsable du projet sera bientôt prise et devrait répondre aux préoccupations relatives à l'intégrité.

Le cadre général de gestion de la zone côtière a bien progressé mais le statut juridique de chaque site est également source de préoccupation. Seuls trois des sept sites ont des limites établies juridiquement. Les mesures visant à terminer le processus pour les quatre autres attendent l'approbation finale du gouvernement (mai 1996).

4. AUTRES COMMENTAIRES

Le nom choisi pour le site a été discuté avec les autorités du Belize qui ont accepté de le raccourcir pour qu'il devienne «Réseau de Réserves du Récif de la Barrière du Belize». Ce point devra être confirmé par écrit.

Il s'agit de la première désignation du Belize pour la Liste du patrimoine mondial et il importe de préparer un programme d'éducation du public pour expliquer à la population locale le sens, la responsabilité et les valeurs attachés à la Convention et à cette désignation.

Il est à remarquer qu'au Belize, les ONG jouent un rôle important dans la conservation du Récif et notamment dans la gestion du site ainsi que dans la recherche, l'éducation et la planification. Durant la visite du site, l'UICN a rencontré les représentants de divers groupes et a été très impressionnée par leur compétence et leur engagement. Leur rôle dans la mise en oeuvre des plans de gestion du site sera fondamental.

5. EVALUATION

La région côtière du Belize est un système naturel exceptionnel qui comprend le plus grand récif-barrière de l'hémisphère nord, trois atolls bordiers, des platures coralliennes, des herbiers marins, plusieurs centaines de cayes de sable, des forêts de mangroves, des lagons côtiers et des estuaires. La désignation sérielle comprend sept sites et assure un bon éventail - bien que non complet - de tous ces éléments. Seul, un des sept sites de la désignation (Hol Chan) ne contribue pas de manière substantielle et trois des quatre autres secteurs exceptionnels du récif ne sont pas encore incluses (en particulier Blue Hole).

Etant donné que le Réseau de Réserves du Récif de la Barrière du Belize procure des exemples variés des étapes de l'évolution du Récif qui comprend des sites de récifs frangeants, de récifs-barrières et des atolls, il satisfait au critère ii. Il satisfait aussi au critère iii en tant que phénomène naturel superbe possédant des formations récifales luxuriantes et diverses et présentant un spectacle sous-marin remarquable. Le site satisfait également au critère iv en tant qu'habitat important pour des espèces menacées telles que les tortues marines, les lamantins et le crocodile d'Amérique. Il accueille également des colonies importantes d'oiseaux marins et d'oiseaux d'eau. De nombreuses études scientifiques y ont été menées par plusieurs pays et c'est le meilleur laboratoire marin naturel de la région.

Malgré la présence de ces valeurs naturelles importantes, le Bureau a estimé que le site ne satisfait pas encore à la condition d'intégrité vi car le processus final de classement de quatre des sites n'est pas terminé. De même, comme le cadre global de la GZC n'est pas encore en place, il est à craindre que la désignation ne soit prématurée. Sans ce cadre global, les sites ne seraient que des fragments isolés, vulnérables à des perturbations extérieures. Enfin, pour garantir que les différentes unités de conservation qui constituent le site sont choisies avec soin, certains ajustements devraient être faits. Premièrement, la Réserve de Hol Chan devrait être exclue car elle est bien moins importante que les six autres. Deuxièmement, il convient de comprendre que le site ne sera pas considéré comme «complet» tant que plusieurs des éléments manquants mentionnés au paragraphe 3 ne seront pas incorporés (par exemple Blue Hole). En outre, le Bureau a souhaité obtenir un complément d'information sur les activités d'exploitation pétrolière et a donc renvoyé l'examen du site pour toutes ces raisons.

Dans les délais, fixés au 1^{er} septembre, le gouvernement du Belize a répondu à toutes les préoccupations susmentionnées et ajouté les informations suivantes:

- Des limites révisées excluant Hol Chan et incorporant Blue Hole récemment classé Monument naturel. Une description complète de ce site de 4,1 km² a été communiquée.
- Une déclaration confirmant le statut d'aire protégée pour les sept sites est annexée à la désignation ainsi que des copies des instruments juridiques.
- Une déclaration du ministre établissant une Autorité de gestion de la zone côtière.

- Une déclaration du ministre de l'Énergie sur la nature et l'ampleur du forage pétrolier exploratoire dans le récif ainsi que sur les mesures de contrôle en place.

6. RECOMMANDATIONS

Les autorités du Belize devraient être félicitées pour avoir présenté un excellent document de désignation, pour leurs efforts en ce qui concerne le projet FEM/PNUD de protection de leurs ressources côtières et marines et pour les mesures prises afin de répondre aux interrogations du Bureau. Le site satisfait aux critères ii, iii et iv et devrait être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

WHC/JWT/DD/amb
Octobre 1996